



Départ légal
Tenu 12^{me} Janv. 1920
St. Pierre le 28 fev. 1920
de l'éditeur
C. R. B. R. B.

L'UNION

DES ILES SAINT-PIERRE ET MIQUELON JOURNAL DE DEFENSE DES INTÉRÈTS COLONIAUX

ABONNEMENTS

Saint-Pierre — un an . . . 9 fr. 00
Union postale — un an . . . 12 fr. 00

DIRECTION SAINT-PIERRE
QUAI DE LA RONCIÈRE

INSERTIONS

Une à six lignes	3 fr. 00
Chaque ligne en plus	0 fr. 40
Réclames	0 fr. 50
Faits divers	1 fr. 00

ELECTION

Le 14 Mars prochain les électeurs sont appelés à élire leur représentant au Conseil Supérieur des Colonies.

Notre ami Louis Légasse sollicite encore une fois vos suffrages.

Elu pour la première fois en 1897 à la suite de la démission de M. Léonce Desnauvillair, il n'a cessé depuis d'être, auprès des pouvoirs publics, le vaillant champion de vos revendications.

Inutile, n'est-ce pas de vous présenter Louis Légasse. Qui ne le connaît à St-Pierre, qui n'a eu affaire à lui?

Venu à St-Pierre en 1887 à l'âge de 16 ans il a passé ici 20 années. Devenu votre représentant il n'en a jamais tiré aucun orgueil et sa sollicitude a été égale pour tous, riche ou pauvre il n'a eu de préférence pour aucun et a su mettre son intelligence, son travail, sa persévérance au service de tous.

Habitant Paris depuis de longues années, connaissant à fond les affaires de la Colonie, il a pu en maintenir circonsances, grâce aux solides appuis qu'il a su se créer au Palais Bourbon, au Sénat, dans les ministères; faire aboutir bien des affaires là où d'autres auraient échoué.

Le cadre restreint de ce journal ne nous permet pas de déclopper comme nous le voudrions les services rendus par Louis Légasse.

C'est à lui, à son patriotisme éclairé, que nous devons de posséder le service postal actuel.

Or personne dans ce pays ne peut contester le bien que la Colonie en a tiré

et en tire encore.

Aux personnes qui pourraient croire qu'il serait plus utile d'avoir comme représentant un député ayant ses entrées au Parlement nous répondrons: La plupart des affaires ne se traitent pas à la tribune de la Chambre mais, bien dans les bureaux des Ministères avec l'appui de groupes d'amis. Or Louis Légasse, nous le répétons, a su se créer des amis parmi les députés, dans les bureaux et grâce à ses relations, il est aussi à même qu'un député d'obtenir satisfaction.

Du reste nous savons que, très prochainement le Conseil supérieur des Colonies doit être renouvelé sur de nouvelles bases. Cette assemblée possédera désormais beaucoup plus de prérogatives qu'elle n'en a eu jusqu'à présent et la voix de ses membres sera entendue et écoutée.

De plus encore, nous ne croyons pas commettre d'indiscrétion en avançant qu'au bout de mois Louis Légasse sera élu député.

Pendant la guerre, Louis Légasse a fait son devoir de français, engagé volontaire en Août 1914, (il avait alors 44 ans, il n'a été libéré qu'en 1918).

Pendant son séjour aux armées il a rendu à l'intendance de grands services, ses aptitudes commerciales, sa profonde connaissance des affaires, son énergie au travail l'ont promptement mis en vue et ses chefs ont su lui rendre hommage.

On dit que M. Fougeré, député de l'Indre brigue les suffrages des électeurs. Nous ne connaissons pas M. Fougeré et nous ne voyons pas du tout quels titres il peut avoir pour être admis à représenter notre Colonie, nous tenons simplement à rappeler aux électeurs que déjà 2 fois

ils ont eu la faiblesse d'élire des étrangers et que les 2 fois il s'en sont repentis amèrement.

On se souvient en effet de Duluc et de Couturier!

Au moment où le Gouvernement semble vouloir s'intéresser au relèvement, à la régénération de notre Colonie, il est indispensable qu'elle ait comme représentant un homme comme Louis Légasse.

Il saura en effet, mieux que personne mettre toute son activité et ses connaissances approfondies de nos besoins, au service du Gouvernement pour obtenir ce qui est nécessaire au développement du pays.

Faisons lui donc confiance le 14 Mars, votons tous pour celui qui depuis de longues années nous représente dignement et qui plus que jamais saura s'occuper de nous avec son intelligence et son dévouement bien connus.

SERVICE POSTAL

La population de nos îles, l'est-elle jamais rendu compte à qui elle doit d'avoir eu pendant la guerre et depuis, un service postal, irréprochable, donnant une pleine satisfaction et rendant à la Colonie d'inappreciables services.

La "Vigie" prédecesseur de "l'Union" en a parlé autrefois, mais il y a de cela pas mal d'années, et on oublie facilement ici comme ailleurs.





Le moment semble opportun de rappeler ce qui s'est passé alors.

C'était en Septembre 1914. La guerre avait tout bouleversé dans notre chère France. Reculant devant l'envahisseur notre admirable armée s'était ressaisie et la Marne avait sauvé le pays.

Le danger n'était qu'écarté, on le sait.

Le Gouvernement avait dû quitter Paris, s'installer à Bordeaux. A Saint-Pierre, après l'expérience du service Crosby, le petit vapeur Miquelon faisait de son mieux, mais il ne fallait pas compter sur lui pour la période d'hiver, et le Ministre des Colonies, M. Doumergue, cherchait un soumissionnaire de nationalité française.

Des pourparlers étaient engagés avec la Société La Morue Française, mais M. Louis Légasse administrateur de cette Société, pressentant que la guerre serait longue, que tout allait renchérir, ne voulait pas entreprendre le service pour une subvention de 90.000 frs. Il était partagé entre le désir ardent d'aider la Colonie et les intérêts de la Société qu'il représente.

Ne sachant plus où s'adresser, le Ministre fit un suprême appel à la Société et, le 25 septembre 1914 lui écrivit ce qui suit.

Bordeaux, le 25 Septembre 1914

Le Ministre des Colonies et la Société M.F. et S.F.

Messieurs,

En réponse aux lettres que vous m'avez adressées relativement au service postal à St-Pierre et Miquelon, j'ai l'honneur de vous faire connaître que je suis disposé à accepter la seconde offre que vous m'avez faite d'assurer le service postal de St-Pierre à Halifax par vapeur neuf, filant 12 nœuds, et dans les conditions fixées par le projet de cahier des Charges dont vous avez pris connaissance. Mais, il est de toute impossibilité pour la Colonie, étant donné l'état de ses finances que vous connaissez mieux que quiconque, de payer pour le service en question une somme supérieu-

re à 90.000 francs.

Dans les circonstances actuelles, où chacun consent le sacrifice de ses intérêts, je compte que vous accepterez, par patriotisme, d'assurer le service en question, tout au moins pendant un an, ou jusqu'à ce que les événements permettent d'établir un contrat de plus longue durée.

Signé: DOUMERGUE

M. Louis Légasse dont l'ardent patriotisme est connu, et qui s'intéresse tant à la Colonie où il a passé 20 années répondit le même jour par le télégramme ci-après:

28 Septembre 1914

Monsieur le Ministre des Colonies
Bordeaux

« Etant service intendance Militaire, « ai pu, seulement ce soir cinq heures, « prendre communication de votre lettre « 25 septembre téléphonée à nos services « Paris par Maison Bordeaux, Tiens à « vous confirmer Gouvernement peut compter sur notre ardent Patriotisme auquel vous faites appel avec raison. Pouvez comptez sur notre concours de « voué, notre volonté inébranlable aider « Gouvernement, en toutes circonstances « pour défense intérêts Français et expansion française, consentant sacrifice de nos intérêts personnels. Nous nous mettons immédiatement en campagne achat nouveau vapeur que espérons pouvoir « acquérir avant un mois et aménager « promptement pour prendre service régulier Novembre Décembre. Mais en attendant, vapeur Miquelon peut continuer service sans danger glaces, jusqu'à que fin décembre cas échéant : Navigation est toujours libre parages côtes colonie, Cap Breton et Nouvelle Ecosse « jusque Janvier. Prière aviser Société « Morue Française Bordeaux. »

Louis Légasse

Et voilà comment le Service postal actuel a été entrepris, voilà pourquoi le Pro-Patria fut acheté, vint à St-Pierre, fut aménagé et depuis Février 1915 navigue, envers et contre tout, reliant la

Colonie à l'Amérique, approvisionnant les habitants, transportant les courriers et les passagers.

Qui donc oserait dire que ce bateau n'a pas rendu et ne rend pas encore les plus éminents services?

Pendant la guerre, alors que partout ailleurs les lignes de vapeur étaient désorganisées, que tout souffrait, le Pro-Patria avec la régularité d'une horloge faisait ses voyages, admirablement conduit par le commandant Houyet, il était toujours exact.

On dit que la reconnaissance n'existe pas, cependant nous sommes persuadés qu'à la lecture de cet exposé, les gens de cœur (et c'est la généralité à St-Pierre) se souviendront de ce que Louis Légasse a fait pour nos îles dans les circonstances que nous venons d'indiquer.

Oui, si les habitants peuvent encore voyager à des tarifs dérisoires faire venir leurs marchandises, leurs denrées à un taux de fret qui fait sourire de pitié nos voisins de Terre Neuve et du Canada c'est parce que Louis Légasse l'a voulu.

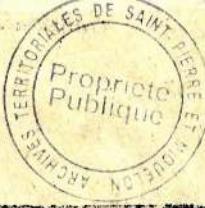
En a-t-il été récompensé par notre Administration? Non, assurément.

Cette dernière est restée hostile. Si elle n'a rien dit ouvertement pendant la guerre, si, à l'heure actuelle encore elle fait semblant de faire bonne mine aux entrepreneurs c'est qu'elle se rend compte de la valeur inestimable pour le pays d'un service postal comme celui dont M Louis Légasse l'a dotée.

Elle sent, et tous les gens qui réfléchissent sentent aussi, que si le Pro Patria disparaissait d'un jour à l'autre ce serait un désastre.

On ne le remplacerait pas actuellement pour un million et qui donc risquerait une aussi forte somme, pour un rendement accepté par patriotisme, c'est vrai, mais devenu dérisoire. Tout a triplé, quadruplé de valeur. Le Pro Patria touche toujours la même subvention et perçoit le même fret qu'en 1914.

Dernièrement encore, malgré les tempêtes, malgré les glaces, n'a-t-il pas risqué de se perdre pour essayer d'ap-



porter un chargement de charbon dont la population manque.

Voulez vous savoir ce que les propriétaires des vapeurs anglais, de Terre-Neuve, subventionnés par le gouvernement ont fait lorsque tout a commencé à augmenter ?

En dépit des conventions, des contrats, ils ont déclaré qu'ils ne continueraient plus dans les conditions d'avant guerre, et le Gouvernement de Terre-Neuve leur a donné gain de cause. Les subventions et les frets ont été augmentés.

Avec le Pro-Patria, rien de tout cela. On fait encore venir un bâti farine de d'Halifax à St-Pierre pour trente cinq cents, alors que pour Terre-Neuve c'est 1 dollar 50 et même deux dollars. Cependant d'autres entrepreneurs de services postaux ont vu leur subvention initiale plus que doublé.

Terminons. Le service postal entre St-Pierre et le Canada, fait dans les conditions actuelles est un bienfait pour notre population. Vouloir soutenir le contraire serait nier l'évidence. Ce bienfait la population le doit à Louis Légaré.

Nous espérons qu'il s'en souviendra.

*Monsieur le Maire
de la Ville de St-Pierre*

Monsieur

Au cours de la lecture que vous avez faite à la première réunion du conseil d'Administration à laquelle vous assistiez vous avez dit

La municipalité de St-Pierre qui a à sa tête un maire qui n'a jamais été poursuivi comme fauteur de désordres et de troubles, et dont l'indépendance est loin d'être inférieure à celle de son prédécesseur.

Vous faites évidemment allusion aux poursuites intimes dont j'ai été l'objet, ainsi que plusieurs de mes amis en 1906, à l'occasion des troubles qui ont eu lieu à St-Pierre lors de l'ouverture des Ecoles Libres.

Mes amis et moi avons été choisis à ce moment par une Administration ignoble pour servir de victimes expiatoires.

Je m'honore grandement d'avoir été poursuivi et condamné pour avoir défendu le drapeau de la liberté, la conscience que l'Admi-

nistration voulait mettre sous le boisseau. Quant à votre indépendance, vous ne trompez personne. Vous n'êtes pas vous ne pouvez pas être indépendant et le Conseil d'Etat, je l'espère, vous le fera savoir sous peu.

A. Salomon
Ancien Maire de St-Pierre

CONFÉRENCE GAUVAIN

Le 19 février sous une pluie battante, la foule des électeurs se pressait vers l'Hotel du Midi pour y entendre une conférence donnée par Me Gauvain le célèbre avocat du barreau de Saint Pierre, au bénéfice de M. Fougère candidat au Conseil Supérieur des Colonies.

A l'avance la salle est comble, et le public semble en gaité. Il y a bien cependant par-ci par-là quelques figures rébarbatives ou inquiètes. Sur la scène quatre messieurs graves et solennels sont assis. C'est le bureau...

D'un pas décidé, le conférencier sort de la coulisse, il porte un volumineux dossier.

Est-ce habitude de voir à cette même place jouer les vaudevilles, ou plus simplement est-ce la seule vue du conférencier, mais on a l'impression que ce sera "gai"

Monsieur le Président Hacala s'avance sur la scène, il présente Monsieur Gauvain et annonce ce que chacun sait, que la conférence est contradictoire. Incontestablement Monsieur Hacala manie mieux la hache que la parole.

La conférence commence. En raison de sa haute taille, l'orateur est obligé de se pencher sur sa copie — car il lit ; il est du reste mal éclairé. « La lumière va faire défaut » dit un loutic. Me Gauvain est lancé mais le public se demande avec inquiétude s'il ne s'est pas trompé de copie, car celle-ci ne semble pas du tout s'adapter au sujet. N'aurait il pas pris par erreur quelque vieux discours des élections législatives dernières ? Il continue toujours cependant et quatre mots reviennent sans cesse : La France à refaire. » Déjà le public s'impatiente, la salle menace de devenir houleuse, les interruptions et les cris se croisent mais le conférencier continue impassible.

« La France à refaire. » Dans une accalmie un spectateur supplie « de tourner la page » Me Gauvain va toujours, et c'est tellement profond sans doute que personne ne comprend. Le ton change cependant

quelque peu, le conférencier semble revenir à la réalité, il parle de "corne à brume" ce qui indique qu'il se rapproche de nos parages. Imprudence du reste car les échos se réveillent et les cornes à brume se font entendre dans la salle. Maintenant c'est avec "accompagnement" que le conférencier se continuera. Enfin nous y voilà, le nom de Fougère est prononcé. Hélas ! ceux qui attendaient une biographie ou des états de service avec actions d'éclat sont déçus. Le conférencier glisse quelques mots seulement, pour dire que "son ami Fougère" lui ayant obtenu la faveur d'être renvoyé dans ses foyers, de là lui est venu l'idée de demander l'appui du même Fougère pour les habitants de St-Pierre et Miquelon. On entend alors des cris répétés de "Vive l'armée". A bas les embusqués ! La salle s'échauffe, Monsieur Hacala ayant oublié sa sonnette crie à tue-tête pour imposer silence.

Peine perdue ! A quoi bon du reste puisque le conférencier semble ne rien entendre. Il débite toujours, et il a le sourire. Sans aucun doute, sa pensée est... absente. Il parle en ce moment de "La Morue Française" et déclare que "tout le monde a eu besoin de Louis Légaré." « Vous le premier » souligne un spectateur. Me Gauvain s'incline en souriant, et continue. Maintenant il développe un paradoxe. « La meilleure garantie dit-il, que puisse donner "mon ami Fougère" c'est de n'avoir aucun intérêt à St-Pierre Miquelon, alors que ceux de Louis Légaré sont au contraire liés directement à la colonie. De violentes protestations se font entendre. Me Gauvain continue, il s'efforce de démontrer que les intérêts des pêcheurs et ceux du commerce sont opposés, il prêche la division. A l'appui de sa thèse il sort une longue lettre de "messidor" adressée par les premiers colons "au citoyen ministre, c'est la fin ! Au reste Me Gauvain lit encore, mais le public n'entend plus. Enfin il ferme sa serviette, il a fini...

Monsieur le Président se lève et demande si quelqu'un désire contredire. Contredire quoi ?

Soudain un des membres du bureau s'avance vers la rampe. C'est M. Gogny. Il va parler et le silence se fait complet. M. Gogny s'exprime en ce sens :

« Messieurs. Je m'étais promis de ne plus m'occuper d'élections, mais sur les instances de Me Gauvain j'avais donné ma parole que je l'assisterais comme membre du bureau pour la présente conférence. J'ignorais alors bien entendu la candidature de M. Légaré. J'avais entendu parler seulement

d'un M. Guernic comme concurrent possible de M. Fougère. Or il y a deux jours, j'apprenais que M. L. Lépasse délégué sortant, se présente de nouveau à nos suffrages. Respectueux de la parole donnée, je suis venu ici ce soir et j'ai assisté Mr. Gauvain comme j'avais promis. Il me reste maintenant à lui exprimer mon regret de ne pas être suivi d'avantage et d'affirmer publiquement, qu'après avoir été le fidèle partisan de L. Lépasse depuis plus de 25 ans je me retrouve encore avec la même opinion et suis prêt à répéter de nouveau, ainsi que je l'ai fait tant de fois, Vive Légasse!

Les cris de Vivo Gogny! Vive Légasse! se font entendre de tous côtés.

Mr. Gogny se retire et Mr. Gauvain s'assied de nouveau. Il propose au public de se prononcer à main levée sur l'opportunité de la candidature Fougère. Stupéfaction générale. Quatre mains, exactement [qua re], se lèvent. La salle redevient bouleversée. Un des membres du bureau Mr. Jezequel le lève furieux, il dit des choses que l'on n'entend pas et les souligne à grands coups de poing sur la table du conférencier, il s'avance vers la rampe en brandissant des papiers lettres de Fougère sans doute; un spectateur s'assied sur la scène et à son tour sort des papiers, lettres de L. Lépasse a n'en pas douter. Nez à nez les deux champions discutent en brandissant leurs lettres, ils crient fort mais leurs voix se perdent dans les bruits de la salle. C'est une pantomime des mieux réussies. Fatigués ils se séparent enfin et la salle se vide petit à petit.

En somme, soirée des plus récréatives, où le conférencier s'est montré une fois encore à la hauteur de sa réputation. Souhaitons une reprise.

CONSEIL MUNICIPAL

Le 12 février, à 20 heures s'ouvrira devant une salle comble la 1^{re} session du nouveau conseil Municipal de St-Pierre.

À l'ouverture de la séance M. le Maire sort un mémoire, à la fois programme et exposé de la situation communale, ce mémoire assez long parle un peu de tout. L'un d'abord, ensuite les projets, puis communication d'un échange de télégrammes avec le ministre des colonies à la suite de l'élection du maire et des adjoints, enfin Mr. le maire lève un coin du voile qui cache aux profanes la salle

des délibérations du conseil d'Administration de la colonie.

En termes émus il relate à la galerie qu'en séance d'ouverture de ce conseil, en présence des chefs de services, des maires et du représentant de la Chambre de Commerce, Mr. l'Administrateur, lui a adressé des souhaits de bienvenue et des félicitations, et il donne lecture de sa réponse.

Cette réponse commence par une protestation véhément contre le qualificatif de « bolcheviste » dont l'a gratifié paraît-il « un journal immobile » pendant la période révolutionnaire et se continue sur la même note; faute de troubles, boches, journal à infirmeries, etc etc.... Mr. le maire est loin déjà des dispositions d'un ion mentionnées plus haut. Le discours s'achève dans le silence complet personne ne souhaitant à en demander l'affichage.

La parole est à Mr. Gloane à propos d'une communication de procès-verbal par Mr. le maire après la séance de son élection. Mr. le maire fait une réponse autoritaire, puis se souvient qu'il a oublié manque d'habitude sans doute, de demander au conseil si Mr. Dupont absent sera excusé.

Ensuite s'ouvre la discussion du projet de budget pour 1920: Projets de taxes nouvelles ou élévations d'anciennes, taxes sur les morues des métropolitains, taxes nouvelles d'aiguade, augmentation de 50% sur les patentes, etc etc.... C'est une avalanche. En vieux routier des réunions municipales, Mr. Gloane fait des remarques fondées; certaines taxes ne lui parissent pas du ressort de la municipalité, il s'élève contre l'idée de taxer les morues des métropolitains et pas celles des pêcheurs locaux; les représentants de ces derniers protestent. Mr. Gloane correct et calme les ramène à une meilleure conception de leur rôle.

« Messieurs leur dit-il en substance, vous avez voulu venir à la municipalité et vous vous êtes flattés de la relever, mais pour aboutir à cela vous voulez imposer tout le monde sauf vous. Je suis surpris de cette résistance, j'attendais mieux de votre patriotisme. Soyez conséquents avec vous-même; si vous estimez que les impôts nouveaux seuls peuvent nous permettre d'équilibrer le budget, donnez

l'exemple en acceptant votre part. Le principe de la taxe sur les morues, pêche locale comprise, est alors admis et sur la proposition de Mr. Daguerre cette taxe est portée de 0,fr 15 à 0,fr 20. Suivent diverses motions dont deux présentées par Mr. le maire, et repoussées. La note comique est donnée par un incident entre le conseiller municipal Rebman et l'agent de police Talguen. La séance est close et la session 1^{re} est ouverte.

En résumé: des discours et des taxes de budgets projets de recettes, recettes qui ne se tireront pas de la caisse du service local, mais devront être fournies en grande partie par les habitants. Est-ce bien ainsi que l'entendaient les électeurs de Mr. Planté?....

20 Février Deuxième Séance

Les taxes sont encore à l'ordre du jour mais sont envoies avec moins de vigueur, on sent une hésitation; sans doute la taxe sur les morues locales a donné lieu à d'ancières critiques et certains élus ont souci de ne pas se compromettre; on finit par s'entendre sur le prix de la tonne d'eau en 1919. L'un dit cinq francs l'autre vingt, un troisième cinq francs la bouteille, Mr. le maire ne semble pas très d'accord.

Les nouveaux droits d'aiguade sont néanmoins votés après discussion ainsi que diverses prévisions relevant sur des chiffres réduits droits de visa, augmentation du coût des extraits d'actes d'état civil etc.... Les prévisions de recettes étant en déficit de 38000 francs sur celles des dépenses Mr. le maire propose de combler par une subvention du Service local. Mr. le Secrétaire rectifie le déficit à 48000 au lieu de 38 et la proposition mise aux voix est adoptée.

Suit une motion de Mr. Legentil relative aux écoles libres. Cette motion n'est pas soumise aux voix. Des observations sont faites au sujet de l'école laïque et le personnel enseignant est pris à partie durement. Mr. Rebman se plaint d'être dans l'obligation d'apprendre à lire à ses enfants. Mr. le maire présente la question du pain, il donne lecture des lettres échangées avec les boulangeries. Mr. Daguerre conteste les chiffres donnés par ceux-ci. Finalement une commission est chargée de se rendre dans les boulangeries aux fins d'en prêter.

La séance est levée et la session close. Espérons que l'Administration n'abandonnera pas Monsieur Planté avec ses 4800 francs de déficit.

